

Mercredi 8 avril 2020.

Condition et mode d'attribution de masques pour les aides à domicile.

ATTRIBUTION DE MASQUES DE PROTECTION POUR LES AIDES À DOMICILE EMPLOYÉES PAR DES PARTICULIERS

Communiqué concernant les aides à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou handicapées ayant le statut de particulier employeur, dans le cadre de contrat (*emploi direct, gré à gré, chèque emploi service universel – CESU*)

En cette période de crise, le Département et l'Agence Régionale de Santé de la Charente-Maritime sont fortement mobilisés dans l'accompagnement des structures médico-sociales et des différents professionnels comme les aides à domicile qui travaillent auprès des personnes âgées et handicapées.

Nous mesurons pleinement la complexité de leurs interventions et la nécessité de doter ces professionnels intervenant auprès des personnes âgées ou handicapées pour des actes essentiels de la vie quotidienne : l'alimentation, la toilette, les changes, l'aide aux levers et aux couchers.

Aussi, les professionnels, employés directement par une personne âgée ou handicapée, bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), peuvent bénéficier de masques pour leurs interventions à domicile.

Les masques destinés à ces professionnels sont disponibles auprès des pharmacies à partir du vendredi 10 avril. Il leur suffit de se présenter à la pharmacie pour les retirer*.

À NOTER

Les salariés dont le contrat est géré par un service mandataire d'aide à domicile, ne sont pas concernés par ce dispositif. Des masques sont mis directement à disposition de leur service mandataire de rattachement.

*Pour obtenir ces équipements, il sera demandé de présenter les justificatifs suivants :

L'attestation transmise par l'ACOSS/CESU, indiquant le nombre de masques attribué, complétée (*nom de l'employé et de l'employeur*) et signée par l'aide à domicile ainsi que sa carte d'identité. La pharmacie apposera un tampon dateur sur la ou les notification(s) pour attester de la remise des masques.

Le Département de la Charente-Maritime et l'Agence Régionale de Santé remercient les aides à domicile de leur forte mobilisation dans ce cadre exceptionnel et les assurent de tout leur soutien durant cette crise sanitaire.